

**AFEC**

ASSOCIATION FRANCAISE D'EQUITATION CAMARGUE

**TROPHEE INTERNATIONAL DE TRI DU BETAIL  
PAR EQUIPES**

**CHEVAL PASSION**

**AVIGNON**

**19 et 20 Janvier 2013**

## PREAMBULE

L'équitation de Travail est une activité équestre ayant pour objet la préservation et le développement des compétences équestres relatives à la conduite et au tri du bétail. C'est une discipline culturelle pratiquée dans un grand nombre de pays d'Europe mais également en Asie et en Amérique du Sud et du Nord.

Les compétences équestres communes à ces cavaliers représentant des équitations identitaires différentes concernent des domaines tels que :

- le dressage spécifique de la cavalerie
- la conduite du cheval à une main
- la lecture du troupeau et l'anticipation de son comportement afin de réaliser le tri d'un ou plusieurs bovidés.

La dimension culturelle relative à la discipline et aux équitations identitaires différentes s'exprime dans :

- les techniques professionnelles transmises par les générations antérieures
- les races de chevaux élevés spécifiquement dans les différentes équitations identitaires
- l'emploi de matériel caractéristique de la culture de chaque équitation identitaire
- les tenues vestimentaires spécifiques à chaque équitation identitaire.

Le souci de préservation des techniques professionnelles et des pratiques culturelles a conduit à la création d'épreuves sportives dont la vocation est de permettre un affrontement à la fois sportif et culturel censé rendre compte de la qualité intrinsèque des chevaux et des cavaliers.

En transposant les gestes du quotidien en expression sportive et en les codifiant la discipline maîtresse est sans aucun doute la **conduite et le tri du bétail**.

Cette discipline est destinée à mettre en évidence :

- le calme, le sens du bétail et l'anticipation du cheval de travail
- la connaissance du bétail, l'expérience et la finesse du cavalier.

Le Trophée International de Tri du Bétail par équipes est proposé dans le but de valoriser les techniques équestres présentées ci-dessus.

Les équitations de travail identifiées à ce jour sont :

- l'équitation Camargue
- l'équitation Doma Vaquera
- l'équitation Maremmana
- l'équitation Portugaise
- l'équitation Western.

**Attention :** Durant toute la compétition le cavalier doit conduire son cheval uniquement à une main. Le concurrent peut utiliser l'autre main pour raccourcir ou rallonger les rênes mais il ne peut s'aider de sa main libre pour diriger son cheval.

Le fait de porter durablement les 2 mains sur les rênes sera interprété comme une conduite à 2 mains.

# **TROPHEE INTERNATIONAL DE TRI DU BETAIL PAR EQUIPES**

## **SOMMAIRE**

|           |                                                           |          |
|-----------|-----------------------------------------------------------|----------|
| <b>1.</b> | <b>EPREUVES CONSTITUANT LE TROPHEE INTERNATIONAL.....</b> | <b>4</b> |
| <b>2.</b> | <b>PARTICIPATION .....</b>                                | <b>4</b> |
| 2.1.      | CHEVAUX .....                                             | 4        |
| 2.2.      | CAVALIERS.....                                            | 4        |
| 2.3.      | ENGAGEMENTS .....                                         | 4        |
| 2.4.      | RECLAMATIONS.....                                         | 4        |
| <b>3.</b> | <b>TENUES ET HARNACHEMENTS .....</b>                      | <b>4</b> |
| 3.1.      | TENUE DES CAVALIERS .....                                 | 4        |
| 3.2.      | HARNACHEMENTS .....                                       | 4        |
| <b>4.</b> | <b>JURY .....</b>                                         | <b>5</b> |
| 4.1.      | COMPOSITION .....                                         | 5        |
| 4.2.      | PRESIDENCE DU JURY .....                                  | 5        |
| 4.3.      | INSPECTION DES CHEVAUX .....                              | 5        |
| 4.4.      | MAUVAIS TRAITEMENTS.....                                  | 5        |
| 4.5.      | SANCTIONS .....                                           | 5        |
| <b>5.</b> | <b>ORDRE DE PASSAGE .....</b>                             | <b>5</b> |
| <b>6.</b> | <b>TRI DU BETAIL .....</b>                                | <b>6</b> |
| <b>7.</b> | <b>TABLEAU D'APPLICATION DES POINTS .....</b>             | <b>6</b> |

# 1. EPREUVES CONSTITUANT LE TROPHÉE INTERNATIONAL

Le Trophée International de Tri du bétail est organisé par l'AFEC sous l'égide de la FITE - Fédération Internationale de Tourisme Equestre. Il comprend 2 épreuves

- Une épreuve de Tri du Bétail Camargue en 2 manches
  - Une épreuve de Tri du Bétail Domestique en 2 manches
1. Le classement est établi à partir de la somme des points attribués conformément au Tableau d'Application des Points cumulés sur les 4 manches.
  2. Le nombre de bêtes prime sur le temps réalisé.
  3. Les engagements se font par équipes de 3 cavaliers.
  4. Les concurrents doivent porter le costume traditionnel correspondant à la culture d'équitation de travail au titre de laquelle ils se sont engagés dans la compétition.
  5. Total: 20 équipes engagées maximum.
  6. Une même équipe ne peut s'inscrire qu'une seule fois.
  7. Un même cavalier peut s'inscrire dans 2 équipes de la même culture.
  8. Tirage au sort intégral des 20 équipes qui seront réparties en 2 groupes :
    - Groupe A – Equipes n° 1 à 10
    - Groupe B – Equipes n° 11 à 20

## 2. PARTICIPATION

### 2.1. Chevaux

Sont autorisés à prendre part aux épreuves les chevaux âgés de 5 ans et plus, titulaires de leur document d'identification et à jour des vaccinations obligatoires et en bonne santé et inscrits sur la liste SIF des chevaux de sport (pour les chevaux français).

### 2.2. Cavaliers

Les cavaliers français doivent être titulaires d'une licence compétition division "Amateur" de la F.F.E. Pour les cavaliers étrangers participant au Trophée international, leur engagement est placé sous la responsabilité de leurs cadres techniques accompagnants.

### 2.3. Engagements

Les engagements se font à l'aide du bulletin d'engagement fourni par l'organisateur. Ils ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés du montant des engagements prévus par l'organisateur.

### 2.4. Réclamations

Toute réclamation d'une équipe participante doit être effectuée auprès du Jury d'Appel à la fin de la manche ou compétition courue et avant la manche ou compétition suivante. Toute réclamation est accompagnée d'une participation financière de 50 € à titre de caution. Toute réclamation déposée hors délai est irrecevable.

## 3. TENUES ET HARNACHEMENTS

### 3.1. Tenue des cavaliers

Les concurrents qui participent aux épreuves doivent obligatoirement se présenter dans le costume traditionnel correspondant à la culture d'équitation de travail au titre de laquelle ils se sont engagés dans la compétition.

La perte du couvre chef en cours d'épreuve n'entraîne pas de pénalité.

Tout cavalier doit être respectueux envers le personnel de l'organisation et le public.

Tout cavalier ne respectant pas la décision d'un juge ou commettant une incivilité envers celui-ci se verra exclu de la compétition et ses frais d'inscription ne lui seront pas remboursés.

### 3.2. Harnachements

Les chevaux qui participent aux épreuves doivent obligatoirement être équipés du harnachement utilisé dans la monte traditionnelle correspondant à la culture d'équitation de travail au titre de laquelle ils sont engagés dans la compétition.

Les membres du jury représentant les différentes cultures équestres sont les garants, dans leur discipline, de la conformité de la tenue des cavaliers et du harnachement des chevaux.

**Les rênes de caveçon sont interdites pour le niveau "Amateur Elite".**

**Le port du trident, de la «garrocha » ou du «pampilho » est interdit.**

## 4. JURY

### 4.1. Composition

Le jury du Trophée International de Tri du Bétail par équipes est composé de :

- Un président de jury désigné par l'AFEC
- Un juge international par culture équestre participant au Trophée.

### 4.2. Présidence du Jury

Le rôle du président du jury est de veiller à la stricte application du règlement dans le respect de l'intérêt général pour garantir le bon déroulement des épreuves et l'équité sportive. En cas de litige son rôle consiste à étudier le différend avec les juges présents afin d'apporter une conclusion.

Avant le début de la compétition, en cas d'impossibilité pour un cavalier de se présenter et après accord du président du jury, le cavalier absent pourra être remplacé tout en respectant les termes de l'article 7 page 4. En cas de remplacement celui-ci est définitif.

### 4.3. Inspection des chevaux

A la demande du président du jury les chevaux peuvent être soumis à un examen en vue de constater des blessures ou tout mauvais traitement.

Pendant la compétition, possibilité de changer de cheval après avis du vétérinaire officiel et accord du président du jury et après vérification des documents identifiant le nouveau cheval.

En cas de défense manifeste, dangereuse et répétée du cheval (ruade, cabrade, rétivité...), après une première pénalisation, le président de jury avertit le concurrent qu'il ne peut continuer le concours avec le cheval incriminé. Il est alors sorti de l'épreuve en cours avec possibilité de se présenter avec un autre cheval dans l'épreuve suivante après vérification des documents identifiant le nouveau cheval.

### 4.4. Mauvais traitements

La brutalité peut se définir comme le fait d'infliger intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un animal (cheval ou bovidé).

### 4.5. Sanctions

Le président du jury peut donner :

- un avertissement (carton jaune) pour toute conduite au sein de l'équipe ayant un comportement jugé brutal, non conforme à l'esprit sportif, ou entraînant un affolement exagéré du bétail,
- un deuxième avertissement (carton orange) pour récidive au sein de l'équipe,
- au troisième avertissement (carton rouge) : l'équipe est éliminée du concours.

Les avertissements sont cumulables sur les 4 manches de la compétition.

## 5. ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des équipes est établi par tirage au sort par le président de jury en présence des juges de chaque culture équestre en compétition.

Pour le tri du bétail Camargue, le tirage au sort de la couleur identifiant le bétail à trier s'effectuera juste avant le début du concours une fois que le bétail est dans le clos de tri.

L'ordre de passage est affiché avant le début des épreuves.

Le non respect de l'ordre de passage entraîne l'élimination de l'équipe, cependant en cas d'empêchement justifié, le jury peut procéder à une modification exceptionnelle de l'ordre de passage tout en respectant la couleur ou le numéro identifiant le bétail à trier par cette équipe.

## 6. TRI DU BETAIL

Le règlement appliqué est consultable sur le site de la FITE

<http://www.fite-net.org/Disciplines/Reglements/Equitation-de-travail>

Art 6.4, Art 6.5 et Art 6.6

## 7. TABLEAU D'APPLICATION DES POINTS

Le principe retenu pour l'attribution des points est que chaque équipe reçoit 1 point de chaque équipe qu'il précède au classement plus 1 point qui lui revient de droit.

Le premier reçoit un point supplémentaire de bonus.

Ainsi, sur 20 équipes :

|                   |        |
|-------------------|--------|
| 1 <sup>er</sup>   | 21 pts |
| 2 <sup>ème</sup>  | 19 pts |
| 3 <sup>ème</sup>  | 18 pts |
| 4 <sup>ème</sup>  | 17 pts |
| 5 <sup>ème</sup>  | 16 pts |
| 6 <sup>ème</sup>  | 15 pts |
| 7 <sup>ème</sup>  | 14 pts |
| 8 <sup>ème</sup>  | 13 pts |
| 9 <sup>ème</sup>  | 12 pts |
| 10 <sup>ème</sup> | 11 pts |
| 11 <sup>ème</sup> | 10 pts |
| 12 <sup>ème</sup> | 9 pts  |
| 13 <sup>ème</sup> | 8 pts  |
| 14 <sup>ème</sup> | 7 pts  |
| 15 <sup>ème</sup> | 6 pts  |
| 16 <sup>ème</sup> | 5 pts  |
| 17 <sup>ème</sup> | 4 pts  |
| 18 <sup>ème</sup> | 3 pts  |
| 19 <sup>ème</sup> | 2 pts  |
| 20 <sup>ème</sup> | 1 pt   |

En cas d'égalité du nombre de points et de bêtes triées, c'est l'équipe qui aura le moins de pénalités et d'avertissements qui primera.